

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° CL207

présenté par  
M. Coronado et M. Molac  
à l'amendement n° CL158 de Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 6**

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

"et des commissions permanentes chargées des lois constitutionnelles et de la législation",

les mots:

"des commissions permanentes chargées des lois constitutionnelles et de la législation et des commissions chargées des affaires européennes"

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à réintégrer les présidents des commissions des affaires européennes, commission prévue à l'article 88-4 de la Constitution.